



Communication 2021 12 20 n°04 : RESSOURCES HUMAINES - Présentation des lignes directrices de gestion de la commune.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 14/12/2021
En exercice :	33	
Présents :	22	Affichage de la convocation : 14/12/2021
Pouvoirs :	9	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 23/12/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Rémi GILLET, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M Philippe LARGE donne pouvoir à M Gérard DUPLAT, Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN, M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM, Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN, Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER (arrivée communication sur le rapport d'activités du SIPAG), M Stéphane GILLET donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Véronique DUMAS donne pouvoir à M Olivier DEROZARD, M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean- Pierre NEMOZ, Mme Aline DURAND donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL.		
Absents ou excusés :		
Mme Frédérique DAMON, Mme Sylvie RAZY.		

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les lignes directrices de gestion visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Ces LDG sont établies par l'autorité territoriale et soumises pour avis au comité technique. Elles sont formalisées sous la forme d'un arrêté.

Les LDG sont rendues accessibles aux agents par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,

PREND ACTE de la communication des lignes directrices de gestion de la commune

PRÉCISE que ces lignes ont été transmises à l'ensemble des agents.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
24/12/2021
et de la publication en mairie le 24/12/2021

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY

Tel : 04 78 45 80 48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com